

DEPARTEMENT DU NORD
PREFECTURE DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2024_067

Objet : Signature d'un contrat d'image avec l'association Racing Flandre Organisation - Rallye des 1 000 Chemins

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1er janvier 2024), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique,

Le Rallye des 1000 chemins est un rallye touristique et ludique créé en 1988 par Hervé Diers, il y conjugue sa passion pour les sports mécaniques et son amour pour sa terre natale, les Hauts-de-France.

Pour l'édition 2022, la Flandre et l'Audomarois ont offert leurs plus belles routes de campagne aux 340 équipages, heureux de constater que l'ADN des premières éditions avait été conservé. L'édition 2024 prévoit d'inclure une troisième boucle Ternoise qui complétera les boucles Flamande et Audomaroise.

En plus de l'aspect ludique de cette épreuve lié aux Points Aventures, le Rallye des 1 000 Chemins est aussi une aventure engagée. L'engagement des participants contribuera à une cagnotte au profit de l'association « Les Clowns de l'espoir », association qui apporte soutien, rire, bienveillance et soutien aux enfants malades de tous les hôpitaux des Hauts-de-France.

Cet événement qui a rassemblé plus de 20 000 visiteurs lors de la dernière édition, permet aux participants de découvrir les richesses des paysages des territoires traversés et participe au développement de la vie économique locale.

Au regard de ce qui précède et dans le cadre de la promotion et l'attractivité de son territoire, la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre souhaite conclure un contrat d'image avec l'association Racing Flandre Organisation.

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat d'image avec l'Association Racing Flandre Organisation en vue de la cession de son droit d'image pour l'édition 2024 du Rallye des 1 000 Chemins à titre non-exclusif à Cœur de Flandre aggro et en contrepartie de la promotion de Cœur de Flandre aggro par l'association.

Les dispositions du contrat d'image sont prévues dans une convention. En contrepartie des obligations mentionnées dans le contrat d'image, Cœur de Flandre aggro s'engage à verser à l'association la somme de 10 000 € TTC.

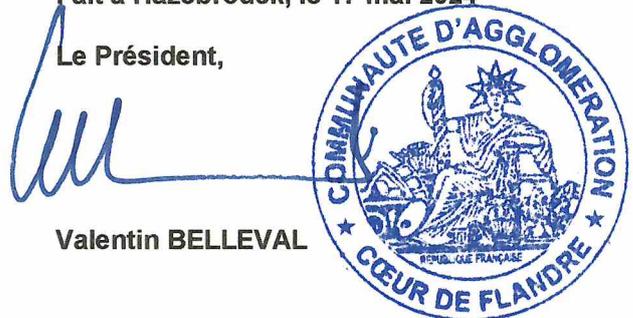
Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 17 mai 2024

Le Président,



Valentin BELLEVAL